



DECEMBRE 2025

Bonjour, ceci est le dernier MÉRIFONS info de l'année, Jean-Luc en est « la cheville ouvrière » et je le remercie pour le partage de ces nombreuses informations.

Je tiens également à remercier la fondation « Sauvegarde de l'Art Français » qui nous a fait un joli don supplémentaire pour les travaux de la chapelle

J'en profite pour vous convier à la cérémonie des vœux 2026 de la commune qui se déroulera le vendredi 30 janvier à partir de 19h00 à la mairie.

D'ici là, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le maire Sophie Costeau.

ELECTION MUNICIPALE 2026

Le premier tour du scrutin aura lieu le dimanche 15 mars et le deuxième le 22 mars.

Les inscriptions : Elles sont possibles jusqu'au 4 février 2026 par internet et au 6 février 2026 en mairie.

Candidatures : Contrairement aux précédentes élections où nous votions pour des candidats nominatifs, cette année c'est un scrutin de listes sans panachage. En conséquence, pour MÉRIFONS, compte tenu de la population, les listes doivent comporter entre 5 et 7 candidats et la parité homme-femme doit être respectée. Le dépôt des listes est fixé avant le 26 février 2026. Le secrétariat de la mairie pourra vous renseigner plus précisément.

SERVICES DE LA MAIRIE

Secrétariat

A la suite du départ de Kenza Huet, Dorothée Bailleux (secrétaire itinérante du Centre De Gestion du département) assure une permanence jusqu'à la fin de l'année 2025. Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour son recrutement dès qu'elle sera libérée de ses missions actuelles. Nous vous communiquerons les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie.

Entretien de la commune

Olivier Lavanga (Auto entrepreneur) s'occupait de l'entretien de la commune depuis 2022.

Il ne souhaite pas poursuivre son activité d'entretien des espaces verts. Une proposition d'un service de « Croix Rouge Insertion » prévoyant des passages sur la commune en fonction des besoins pour le débroussaillage, la tonte et la taille a été présentée au dernier conseil municipal. Celui-ci a décidé que les recherches doivent être poursuivies, l'objectif étant de trouver une solution avant le printemps.

Point sur les opérations engagées (Chapelle, Columbarium,)

- **Columbarium**, après discussion avec les services de l'état, il ne sera pas nécessaire de déposer un permis de construire mais une demande préalable de travaux. L'architecte a réalisé son insertion dans le paysage que voici :



- **Chapelle**, comme vous avez pu le voir, les travaux ont commencé. Le chantier a été différé pour trouver des lauzes de la bonne couleur qui puissent convenir aux services de l'état. L'extraction qui se fait en Lozère est retardée à cause de la température. La structure en bois de la charpente a demandé des calculs complexes qui ont également retardé le chantier mais à ce jour, tout est réglé et validé par l'architecte et le bois vient d'être livré. Pour les ouvertures, les vitraux ont été déposés et les nouveaux sont en cours de fabrication. Ils vont être installés prochainement. En termes de financement, il faut noter une donation supplémentaire de 10000 € de la fondation « Sauvegarde de l'art Français » (8000 € du legs de la Marquise de Maillé et 2000 € du mécénat France Terres de Clochers). Ce qui réduira la participation de la commune à 15 000 € pour l'intégralité des travaux.

DECHETS

Sans que l'on puisse encore donner la date, un nouveau schéma de collecte va être mis en place. Il consistera à espacer la collecte des déchets résiduels (poubelle grise) et à vous doter d'un bac individuel (poubelle jaune) destiné aux emballages. Ce bac correspondra aux besoins de chaque foyer et entraînera la suppression des colonnes jaunes. Un agent du Syndicat Centre Hérault vous a déjà rencontré ou vous appellera pour définir vos besoins.

Ce qui ne changera pas est le ramassage des restes de cuisine (poubelle verte) et les colonnes de récupération du verre qui restent en place.

Comme il a déjà été dit, 70% des déchets résiduels pourraient être recyclés, alors que le site d'enfouissement de Soumont est limité en volume, qu'il est proche de la saturation et que la taxe sur les ordures ménagères (TGAP) va encore augmenter.



Novembre au Mas Canet
(colonnes de tri)



Décembre au Mas Canet (ancien four à pain)

Si vous louez ou prêtez votre logement, pensez à rappeler aux occupants :

- Emballages et verres dans les colonnes de tri.
- Les restes de cuisine, compost ou bien poubelle verte ramassage le mercredi matin.
- Les déchets résiduels, poubelle grise ramassage le jeudi matin.
- **Les autres déchets doivent être emmenés à la déchèterie.**

BIENNALE DU GRAND SITE (LA DALLE DE LA LIEUDE)

Du 24 au 28 septembre, les acteurs du territoire se sont mobilisés pour proposer une série de rendez-vous dans les communes du Grand Site. A cette occasion, Le jeudi 25/09/2025, Loic Ducarme géologue et coordinateur du Géoparc Terres d'Hérault a présenté aux visiteurs l'histoire de la Dalle de la Lieude depuis sa découverte jusqu'au projet pour son avenir, en passant par les informations qu'elle a révélées aux humains sur le passé de ce territoire, sa géologie, son climat...



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2025



Alors que l'actualité nous rappelle tous les jours l'existence de nombreux conflits, il est agréable de constater que la commémoration de la signature de l'armistice de la guerre 1914-1918 dans le wagon de Rethondes a pu rassembler autour du monument aux morts de Mérifons des nationalités autrefois antagonistes.

REGLEMENTATION RAPPEL

- **Brûlage** : Le code de l'environnement interdit tout brûlage à l'air libre. A Mérifons nous appartenons à une zone soumise à l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) et sous certaines conditions nous pouvons brûler les matières végétales. En aucun cas ne peuvent être brûlés d'autres matériaux.
- **Eau brute et eau potable** : Le pôle intercommunal de l'eau nous rappelle que tout réseau d'eau brute (Eau Impropre à la Consommation Humaine - EICH) à l'intérieur des bâtiments est strictement réglementé (risque sanitaire en cas de liaison avec le réseau d'eau potable et non facturation des prestations d'assainissement).

Le dernier conseil municipal s'est tenu le mardi 2 décembre, vous pouvez consulter le compte rendu qui est affiché à la mairie.